

Avantages

L'adhérent bénéficie de la compétence d'un personnel stable et régulier pour un temps correspondant exactement à ses besoins. Cela lui permet d'accéder à des compétences professionnelles qu'il n'aurait pas les moyens d'employer autrement.

Le personnel est intégré dans l'entreprise et il est fidélisé. Par sa présence régulière, le salarié peut faire avancer sa mission en s'adaptant au rythme acceptable par l'entreprise.

La diversité des tâches au sein des entreprises adhérentes accroît le niveau d'expérience du salarié.

Les coûts salariaux sont supportés en fonction du temps passé par le salarié dans l'entreprise ; ils s'en trouvent réduits.

L'entreprise est liée à G.C. Lim par une Convention de Mise à Disposition qui peut être rompue à tout moment avec un préavis de 3 mois. Les éventuelles conséquences sociales sont à la charge du Groupement.

Le Groupement d'Employeurs vise à satisfaire dans la durée un besoin récurrent, à intégrer le salarié dans l'entreprise et sécurise l'entreprise et le salarié.

Les entreprises adhérentes

Des entreprises de taille variable (de 3 à 150 salariés) et de tout secteur d'activité (arts graphiques, chaudronnerie, matériel électrique, travaux publics, informatique, recyclage, profession libérale...).

Le personnel salarié de G.C. Lim

Postes occupés : Responsable Qualité, Responsable GPAO, Opératrice de saisie, Secrétaire, Secrétaire bilingue, Comptable, Assistante comptable...

Toute autre qualification peut être envisagée pour répondre à vos besoins.



Groupement Compétences du Limousin

*Pour que les petits
puissent faire
comme les grands...*



Corinne VOISIN
Tél : 05 55 45 16 42

16 Place Jourdan 87000 LIMOGES
corinne.voisin@limoges.cci.fr

Qu'est-ce que G.C. Lim ?

G.C. Lim est une Association loi 1901 sans but lucratif régie par la loi du 25 juillet 1985 relative aux Groupements d'Employeurs.

G.C. Lim est un Groupement d'Employeurs multisectoriel qui a pour vocation de mettre à disposition des entreprises adhérentes du personnel qualifié dont elles n'ont ni les moyens, ni les besoins de l'employer à temps complet.

Son aire d'intervention est le Limousin.

Pourquoi G.C. Lim ?

G.C. Lim s'est créé sur la base d'une idée et d'une constatation de ses fondateurs.

Les PME qui évoluent dans un environnement de plus en plus complexe ont les mêmes obligations et les mêmes besoins en compétences que les grandes entreprises mais n'ont pas les moyens d'y répondre.

Aucune structure ne répond complètement à cette problématique en Limousin.

Fonctionnement

G.C. Lim fonctionne sur le principe de la complémentarité.

Plusieurs adhérents se partagent un même salarié dont chacun en a besoin à temps partiel et à des périodes différentes. Ce besoin est régulier et non pas occasionnel comme dans le cas de l'intérim.

Le personnel mis à disposition est salarié de G.C. Lim. Juridiquement il dépend donc du Groupement, mais socialement, il fait partie du personnel de l'adhérent utilisateur.

G.C. Lim dépend de la Convention Collective de la Métallurgie.

Tarifs

- Droit d'Entrée : 100 € (une seule fois)

- Cotisation Annuelle : 20 €

En Assemblée Générale annuelle et sur proposition du Conseil d'Administration, les adhérents fixent le coefficient de facturation des jours ou heures effectués par le salarié, la règle étant :

1 jour travaillé = 1 jour facturé

Ne sont facturés que les jours ou heures réellement effectués ; les congés, maladie, formation, absences diverses sont à la charge du Groupement.

Taux Horaire ou Journalier

Le Groupement calcule le coût horaire ou journalier du salarié en divisant son salaire brut annuel supposé en temps plein, toutes primes comprises, par 1607 heures ou 218 jours.

Le Groupement applique sur ce coût brut le coefficient de facturation qui lui permet de couvrir les charges.

Ce coefficient est actuellement de 1,6 pour un CDI et de 1,8 pour un CDD.

Avance en Compte Courant

Dans un Groupement d'Employeurs, les adhérents sont solidairement responsables des dettes sociales. Pour protéger chaque adhérent des éventuelles défaillances des autres, G.C. Lim, lors de l'adhésion, facture une Avance en Compte Courant qui est une somme provisionnelle égale à 20% de la facturation TTC annuelle prévisible pour le salarié mis à disposition.

Cette Avance est restituée lorsque l'entreprise adhérente quitte le Groupement.



Groupement Compétences du Limousin